

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

SA SOCIETE ANONYME DE CREDIT A L'INDUSTRIE FRANCAISE – CALIF

Société Anonyme au capital de 30 046 416 EUROS

Siège Social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX

RCS : Nanterre 552 034 837

(Exercice clos le 31 décembre 2025.)**A. — Documents sociaux.**

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les commissaires aux comptes, peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, Cours Valmy - 92800 PUTEAUX

Documents comptables annuels, approuvés par l'AGO du 27 mai 2026.

Affectation du résultat approuvée par l'AGO du 27 mai 2026 :

Origine :	
Report à nouveau antérieur	493 346,10
Résultat de l'exercice - bénéfice -	20 325 073,14
Autres réserves	12 202 460,59
Soit un bénéfice distribuable de	33 020 879,83
Affectations :	
Versement de dividende	31 924 317,00
Au report à nouveau	1 096 562,83

B. — Comptes annuels au 31 décembre 2025.**I. — Bilan.**

(En milliers d'Euros.)

Actif	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (note 2)	143 033	151 547
A vue	15 149	26 236
A terme	127 884	125 311
Opérations avec la clientèle (note 3)	272 953	178 605
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	272 953	178 605
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme (note 4)	123	123
Parts dans les entreprises liées (note 4)	323	324
Crédit-bail et location avec option d'achat (note 5)	322	13 389
Location simple (note 5)	12 373	14 683
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles (note 6)	-	2
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs (note 7)	106 959	90 284
Comptes de régularisation (note 7)	6	142
Total	536 092	449 099

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (note 8)	14 609	21 822
A vue	-	-
A terme	14 609	21 822
Opérations avec la clientèle (note 9)	152 031	115 050
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Autres dettes	152 031	115 050
A vue	-	-
A terme	152 031	115 050
Dettes représentées par un titre (note 10)	-	10 000
Bons de caisse	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	10 000
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 11)	3 142	10 668
Comptes de régularisation (note 11)	287 344	188 003
Provisions	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres hors FRBG (note 12)	78 966	103 556
Capital	30 046	30 046
Primes d'émission	-	-
Réserves	27 410	27 410
Ecart de réévaluation	-	-
Provisions règlementées	692	537
Subventions	-	-
Report à nouveau	493	1 243
Résultat de l'exercice	20 325	44 320
Total	536 092	449 099

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers).

Hors-bilan	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés :	407 423	372 306
Engagements de financement (note 21)	407 423	372 099
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	407 423	372 099
Engagements de garantie	-	207
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	207
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus :	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Autres engagements :	31/12/2025	31/12/2024
Opérations en devises		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme (note 23)	20	16
Autres engagements		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Engagements douteux	-	-

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés (note 13)	5 000	5 378
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 358	3 999
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 641	1 379
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
+ Autres intérêts et produits assimilés	1	-
- Intérêts et charges assimilées (note 13)	(1 775)	(2 323)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	(1 534)	(1 160)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	(757)
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(241)	(406)
- Autres intérêts et charges assimilées	-	-
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	42 525	111 247
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	(42 576)	(70 049)
+ Produits sur opération de location simple	1 488	1 402
- Charges sur opérations de location simple	(1 662)	(1 691)
+ Revenus des titres à revenu variable (note 13)	7 111	8 199
+ Commissions (produits)	-	-
- Commissions (charges) (note 14)	(7)	(2)
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation (note 15)	93	(64)
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	93	(64)
- Opérations sur instruments financiers	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	-	-
- Plus ou moins-value	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	455	750
- Opérations faites en commun	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	455	750
- Autres produits non bancaires	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	-	-
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	-	-
Produit net bancaire	10 652	52 847
- Charges générales d'exploitation (note 16)	(650)	(697)
- Frais de personnel	-	-
- Autres frais administratifs	(650)	(697)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Résultat brut d'exploitation	10 002	52 150
- Coût du risque	-	-
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
- Autres opérations	-	-
Résultat d'exploitation	10 002	52 150
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 17)	4 324	91
- Immobilisations financières	4 316	91

- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	8	-
Résultat courant avant impôt	14 326	52 241
+ / - Résultat exceptionnel (note 18)	35	5
- Impôt sur les bénéfices (note 19)	6 149	(7 738)
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées (note 20)	(185)	(188)
Résultat net de l'exercice	20 325	44 320

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

III. — Annexe.

Note 1. – Règles et méthodes comptables.

Les comptes sociaux de la société CALIF sont établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, mis à jour de l'ensemble des règlements de l'ANC le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes. – L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a publié le 7 juillet 2023 le règlement n° 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, en supprimant la notion de transfert de charge au poste « Autres produits d'exploitation bancaire ». La présentation des comptes individuels de société CALIF n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de ce règlement. Les autres modifications introduites par ces règlements n'ont pas d'impact sur les comptes des entreprises du secteur bancaire appliquant le règlement ANC 2014-07.

Changement d'estimation. – Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et assimilés et créances sur la clientèle. – Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable.

Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles. Il n'existe aucune dépréciation au 31/12/2025.

Créances douteuses. – Par application du règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par les règlements ANC n°2020-10, n°2023-03 et n°2023-05, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Portefeuille titres. – Le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par le règlement 2005-01 qui a été modifié par le règlement 2008-07 et le 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable et l'instruction 90-03 de la Commission Bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan "Titres à recevoir / à livrer".

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

*** Titres de participations, autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées**

Il s'agit de titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de notre société ou du groupe Société Générale.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à constitution d'une dépréciation du portefeuille titres.

Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la Rubrique "Revenus des titres à revenus variables".

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cessions de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les titres détenus par CALIF sont des titres non-côtés.

Immobilisations. – Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant la durée réelle d'utilisation des biens.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique Dotations aux Amortissements.

Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat. – La société applique les dispositions de l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du comité d'urgence du CNC afférant aux contrats de locations au sens d'IAS17.

Les opérations de crédit bail et locations avec option d'achat et assimilées sont des opérations ayant pour finalité le financement d'un bien dont le bailleur n'a pas vocation à conserver la propriété à l'issue du bail.

Les immobilisations louées dans le cadre d'un contrat de crédit bail ou location avec option d'achat sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

Crédit bail et Loc. option achat	Mode	Durée
Ensembles immobiliers	linéaire	20 ans

Linéaire = amortissement selon la durée normale d'utilisation du bien

Financier = amortissement sur la durée du contrat de location

Les biens éligibles au régime de l'amortissement dégressif (matériel de transport) acquis entre le 17 octobre 2001 et le 31 mars 2002 ont bénéficié de la majoration temporaire de 30 % sur la dotation des douze premiers mois.

Les revenus des loyers sont enregistrés sur la durée du bail dans le compte de résultat au poste « produits sur opérations de crédit bail et assimilées » ou au poste « produits sur opérations de location simple » selon la qualification du bien à l'actif du bilan.

Location simple. – Sont inscrits dans cette rubrique les biens destinés à la location sans option d'achat.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

Location simple	Mode	Durée
Matériel de transport (bus)	linéaire	10 ans

Linéaire = amortissement selon la durée normale d'utilisation du bien

Financier = amortissement sur la durée du contrat de location

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés et dettes envers la clientèle. – Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre. – Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon le support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés au bilan parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

Impôts différés. – La société utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.

Les variations de l'exercice sont inscrites en compte de résultat dans le poste « impôt sur les bénéfices » et les stocks sont enregistrés au bilan dans le poste « compte de régularisation ».

En lien avec les investissements dans des GIE, la société a comptabilisé des impôts différés qui correspondent à des économies d'impôt engendrées précédemment par les quotes-parts de résultats déficitaires de ces GIE. Ces impôts différés sont réévalués à chaque clôture sur la base de la méthode du report variable, en tenant compte notamment de l'évolution du taux d'impôt applicable au moment de retournement des différences temporaires sur les années futures.

Provisions. – Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par les règlements ANC n°2020-10, n°2023-03 et n°2023-05.

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Provisions réglementées. – Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires (différentiel entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal). Elles font partie des capitaux propres.

Dans le cas du Contrat RATP, les biens qui font l'objet d'un amortissement dégressif sont :

- Les immobilisations destinées à économiser l'énergie, conformément aux dispositions fiscales, bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois.

Opérations en devises. – Conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par les règlements ANC n°2020-10, n°2023-03 et n°2023-05, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels à la date de clôture.

Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie de comptes de positions de change par devises. A chaque arrêté comptable, le solde des comptes de positions de change est porté en résultat.

Les actifs en devises sont refinancés dans la même devise pour les opérations de prêts et en partie pour les opérations de crédit bail. Les positions de change sont recensées en annexe.

Opérations sur instruments financiers à terme. – Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions de règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par les règlements ANC n°2020-10, n°2023-03 et n°2023-05. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

Engagements hors bilan. – Les engagements hors bilan sont détaillés en annexe.

CALIF a enregistré en 2025 des engagements de financement en faveur de la clientèle pour un montant de 407 millions d'euros. Ces engagements constituent l'exposition potentielle de CALIF au titre des financements logés au sein de SNC, reflétant le niveau de risque associé à ces opérations.

Coût du risque. – Le contenu de la rubrique Coût du Risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risques de contrepartie ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Gains et pertes sur actifs immobilisés. – Ce poste regroupe les plus ou moins-values de cession et les dotations nettes aux dépréciations des titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Charge fiscale. – La Société CALIF SA est intégrée fiscalement dans le groupe Société Générale depuis le 01/01/1991.

Un sous-palier d'intégration fiscale a été créé au niveau de CALIF en 2020, avec 21 SNC qui y font partie à fin 2025.

Transactions entre les parties liées. – Conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par les règlements ANC n°2020-10, 2023-03 et n°2023-05, la société CALIF ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

Faits marquants de l'exercice. – Au cours de l'exercice 2025, l'activité de CALIF dans le domaine des financements d'actifs a évolué de la façon suivante :

- Restructuration d'une opération à la suite de la cession par le client de sa concession de bus au Royaume Uni ;
- Sorties à terme d'opérations dans les secteurs maritime ; aéronautique et immobilier.

Autres faits marquants. – Intervention en tant qu'associé à 99% et prêteur des avances de différé fiscal de cinq SNC dans le cadre d'opérations de crédit-bail pour le compte de deux clients du secteur maritime ;

Enregistrement d'une Transmission Universelle de Patrimoine ainsi que cession des parts sociales de quatre SNC dont les opérations sont arrivées à terme en 2024 ; à l'inverse, acquisition de parts sociales de deux SNC du secteur aéronautique ;

Vente d'une immobilisation corporelle (parking) pour un montant net vendeur de 10 milliers d'euros ;

Perception de dividendes pour un montant de 3,3 millions d'euros de Socgen Inversiones Financieras SA, filiale détenue à 100% par CALIF ;

Produits obtenus (4.2 millions d'euros) à la suite de réductions de capital de SNC dont la maturité des contrats de crédit-bail est proche ou à terme.

Remboursement de deux TCN (de 10 millions d'euros chacun) dont un émis en juin 2025 ;

Paiement du solde de dividendes au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 35.7 millions d'euros en juillet 2025.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé. – Aucun autre événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 2. – Créances sur les établissements de crédit.

(En milliers d'EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et prêts	142 821	150 985
A vue :	15 149	26 236
Comptes ordinaires	15 149	26 236
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
A terme :	127 672	124 749
Prêts et comptes à terme	127 672	124 749
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées	212	562
Créances douteuses		
Total brut	143 033	151 547
Dépréciations		
Total net	143 033	151 547
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	143 033	151 547

Note 3. – Opérations avec la clientèle.

(En milliers d'EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	271 344	177 654
Crédits de trésorerie		
Crédits à l'exportation		
Crédits à l'équipement	196 713	104 908
Crédits à l'habitat		
Autres crédits à la clientèle	74 631	72 746
Comptes ordinaires débiteurs		
Opérations d'affacturage		
Créances rattachées	1 609	951
Créances douteuses		
Total brut	272 953	178 605
Dépréciations		
Total net	272 953	178 605
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	272 953	178 605

Note 4.**1. Participations et autres titres détenus à long terme.**

(En milliers d'EUR)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2025
Titres de participation					
Valeur brute *	123				123
* Dont titres cotés					
Créances rattachées					-
Dépréciations *					-
* Dont titres cotés					
Valeur nette au bilan	123	-	-	-	123
Autres titres détenus à long terme					
Valeur brute *					-
* Dont titres cotés					
Créances rattachées					-
Dépréciations *					-
* Dont titres cotés					
Valeur nette au bilan	-	-	-	-	-
Total net	123	-	-	-	123

2. Parts dans les entreprises liées :

(En milliers d'EUR)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2025
Etablissement de crédit	200	-	-	-	200
Côtés					-
Non cotés	200				200
Autres	435	40	41	-	434
Côtés					-
Non cotés	435	40	41		434
Dépréciations (2)	(311)	-	-	-	(311)
Côtés					-
Non cotés	(311)				(311)
Total net	324	40	41	-	323

Note 5.

1. Opérations de crédit-bail et location simple.

(En milliers d'EUR)	Valeur brute 31/12/2024	Acquisition s	Cessions	Autres mouvement s	Valeur brute 31/12/2025	Amortissem ent provisions et dépréciation s cumulés 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025
Crédit-bail et location avec option d'achat	61 709	29 970	(71 567)	(106)	20 006	(19 684)	322
Terrains loués	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers loués	-	29 970	(19 980)	-	9 990	(9 990)	-
Biens immobiliers loués	21 617	-	(21 617)	-	-	-	-
Biens immobiliers en cours de construction	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers temporairement non loués	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers temporairement non loués	-	-	-	-	-	-	-
Autres	39 960	-	(29 970)	-	9 990	(9 694)	296
Créances rattachées	132	-	-	(106)	26	-	26
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-	-
Location simple	19 517	-	-	(920)	18 597	(6 224)	12 373
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers	19 072	-	-	(949)	18 123	(6 224)	11 899
Biens immobiliers	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisation en cours	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers temporairement non loués	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers temporairement non loués	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	445	-	-	29	474	-	474
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-	-
Total	81 226	29 970	(71 567)	(1 026)	38 603	(25 908)	12 695

2. Ventilation de l'encours financier.

(En milliers d'EUR)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2025
Encours financier	1 318	4 446	8 987	14 751

3. Amortissement des opérations de crédit-bail et location simple.

(En milliers d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2025
Crédit-bail et location avec option d'achat	(48 320)	(8 961)	37 597	-	(19 684)
Terrains loués					
Biens mobiliers loués	-			(9 990)	(9 990)
Biens immobiliers loués	(16 092)	(1 525)	17 617		-
Biens mobiliers temporairement non loués					
Biens immobiliers temporairement non loués					
Autres	(32 228)	(7 436)	19 980	9 990	(9 694)
Location simple	(4 834)	(1 390)	-	-	(6 224)
Terrains					
Biens mobiliers	(4 834)	(1 390)			(6 224)
Biens immobiliers					
Biens mobiliers temporairement non loués					
Biens immobiliers temporairement non loués					
Autres					
Total	(53 154)	(10 351)	37 597	-	(25 908)

4. Ventilation des dotations.

(En milliers d'EUR)	Linéaire	Exceptionnel ou financier	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire
Crédit-bail et location avec option d'achat	(8 961)			
Location simple	(1 390)		(155)	
Total	(10 351)	-	(155)	-

5. Réserve latente.

(En milliers d'EUR)		Valeur nette 31/12/2025	Encours financiers	Retraitements	Stock au 31/12/2025	Stock au 31/12/2024	Variation 2025
Crédit-bail et location avec option d'achat		322	296	26	-		-
Location simple		12 373	14 455	729	2 811	2 386	425
Réserve brute					2 811	2 386	425
IS différé sur réserve latente	25,83%				726	616	110
Total		12 695	14 751	755	2 085	1 770	315

Note 6.

1. Immobilisations corporelles et incorporelles.

(En milliers d'EUR)	Valeur brute 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2025	Amortisseme nt provisions et dépréciation s cumulés 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025
Immobilisations incorporelles					-		-
Immobilisations corporelles	7	-	(7)	-	-	-	-
Terrains	2	-	(2)	-	-	-	-
Constructions	5	-	(5)	-	-	-	-
Installations techniques					-	-	-
Matériels et outillages					-	-	-
Autres					-	-	-
Total	7	-	(7)	-	-	-	-

2. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

(En milliers d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles					-
Immobilisations corporelles	(5)	-	5	-	-
Terrains					-
Constructions	(5)		5	-	-
Installations techniques					-
Matériels et outillages					-
Autres					-
Total	(5)	-	5	-	-

3. Ventilation des dotations.

(En milliers d'EUR)	Linéaire	Exceptionnel	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire	Dotation 2025
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Note 7. Autres actifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'EUR)		31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs :	Sous-total	106 959	90 284
Compte courant SG impôt groupe		105 849	77 387
Débiteurs divers		854	3 266
Acompte sur dividendes		-	9 390
Dépôt garantie versé		135	135
TVA		121	106
Comptes de régularisation :	Sous-total	6	142
Charges comptabilisées d'avance		6	142
CCA Divers		6	142
Produits à recevoir		-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés			
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat			
Opérations de location simple			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Actions propres			
Autres actifs			
Comptes de régularisation			
Impôts différés			
Autres comptes de régularisation			
	Total brut	106 965	90 426
Dépréciations	Total net	106 965	90 426

(*) Les impôts différés sont détaillés dans la note 19

Note 8. Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes à vue :	-	-
Dépôts et comptes ordinaires		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension au jour le jour		
Dettes à terme :	14 455	21 722
Emprunts et comptes à terme	14 455	21 722
Valeurs données en pension à terme		
Dettes rattachées	154	100
Titres donnés en pension		
Total	14 609	21 822

Note 9. Opérations avec la clientèle.

(En milliers d'EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'épargne à régime spécial :	-	-
A vue		
A terme		
Autres dettes envers la clientèle à vue :	-	-
Sociétés et entrepreneurs individuels		
Particuliers		
Clientèle financière		
Autres		
Autres dettes envers la clientèle à terme :	152 031	115 050
Sociétés et entrepreneurs individuels	152 031	115 050
Particuliers		
Clientèle financière		
Autres		
Dettes rattachées		
Total dettes envers la clientèle	152 031	115 050
Valeurs données en pension à la clientèle		
Titres donnés en pension à la clientèle		
Total	152 031	115 050

Note 10. – Dettes représentées par un titre.

(En milliers d'EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	10 000
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Sous-total	-	10 000
Dettes rattachées		
Total	-	10 000

Note 11. – Autres passifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'EUR)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations sur titres	-	-
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres		
Autres passifs	3 142	10 668
Compte courant SG impôt groupe		
Versement restant à effectuer sur titres		
Créditeurs divers	-	19
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts		
Factures non parvenues	617	651
Fournisseurs	2 525	9 998
Comptes de régularisation	287 344	188 003
Charges à payer	-	18
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passif		
Comptes de régularisation	-	18
Dettes subordonnées		
Impôts différés (*)	287 344	187 643
Produits constatés d'avance	-	342
Autres produits constatés d'avance		
Credit bail	-	342
Autres comptes de régularisation		
Total	290 486	198 671

(*) Les impôts différés sont détaillés dans la note n° 19

Note 12.**1. Evolution des capitaux propres.**

(En milliers d'EUR)	31/12/2025
Affectation du résultat de l'exercice précédent	
Origine :	45 563
Report à nouveau antérieur	1 243
Résultat de la période	44 320
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	45 563
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	45 070
Autres répartitions	
Report à nouveau	493

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2024 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 28 mai 2025.

2. Capital social.

Le capital social est composé de 1 877 901 actions de 16 € de nominal, entièrement libérées.

3. Ventilation des réserves.

(En milliers d'EUR)	Montant
Réserve légale	3 005
Réserves statutaires	
Autres réserves	24 405
Total	27 410

4. Projet d'affectation du résultat de l'exercice.

(En milliers d'EUR)	Montant
Résultat disponible	33 021
Report à nouveau antérieur	493
Résultat de la période	20 325
Prélèvement sur les réserves	12 203
Affectation (1) :	33 021
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	31 924
Autres répartitions	
Report à nouveau	1 097

5. Variation des capitaux propres.

(En milliers d'EUR)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Capital	30 046			30 046
Primes d'émission	-			-
Réserves	27 410			27 410
Ecart de réévaluation	-			-
Provisions réglementées	537	155		692
Subventions	-			-
Report à nouveau	1 243		750	493
Résultat de l'exercice	44 320	20 325	44 320	20 325
Distribution				-
Total	103 556	20 480	45 070	78 966

Note 13.**1. Produits et Charges d'intérêts.**

(En milliers d'EUR)	Charges	Produits	Net 2025	Net 2024
Sur opérations avec les établissements de crédit :	1 534	2 358	824	2 839
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les éta de crédit	1 534	2 358	824	2 839
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
Sur opérations avec la clientèle :	-	2 641	2 641	622
Créances commerciales		2 641	2 641	622
Autres concours à la clientèle			-	
Comptes ordinaires débiteurs			-	
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	241	-	(241)	(406)
Sur dettes subordonnées			-	
Autres intérêts et produits ou charges assimilés	-	1	1	-
Total	1 775	5 000	3 225	3 055

2. Revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'EUR)	2025	2024
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme	7 111	8 199
Part dans les entreprises liées		
Autres		
Total	7 111	8 199

Note 14. – Produit net des commissions.

(En milliers d'EUR)	Charges	Produits	Net 2025	Net 2024
Opérations avec les établissements de crédit	7		(7)	(2)
Opérations avec la clientèle			-	
Opérations sur titres			-	
Opérations de crédit-bail et assimilées			-	
Opérations de location simple			-	
Opérations de change et sur instruments financiers			-	
Engagement de financement et de garantie			-	
Prestations de services et autres			-	
Total	7	-	(7)	(2)

Note 15. – Résultat net sur opérations financières.

(En milliers d'EUR)	Net 2025	Net fin 2024
Résultat net sur portefeuille de négociation :	93	(64)
Résultat net des opérations sur titres de transaction	-	-
Résultat net des opérations de change	93	(64)
Résultat sur instruments financiers à terme	-	-
Résultat net sur titres de placement :	-	-
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Dotation aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Total	93	(64)

Note 16.**1. Charges générales d'exploitation.**

(En milliers d'EUR)	2025	2024
Frais de personnel	-	-
Salaires et traitements		
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		
Autres		
Autres frais administratifs	(650)	(697)
Impôts et taxes	(6)	(117)
Services extérieurs	(644)	(580)
Autres		
Total	(650)	(697)

2. Effectif moyen.

	France	Etranger	2025	2024
Cadres			-	
Non cadres			-	
Total	-	-	-	-

3. Rémunération des dirigeants. – Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

Note 17. Gains ou pertes sur actifs immobiliers.

(En milliers d'EUR)	2025	2024
Immobilisations corporelles	8	-
Plus-values de cession	10	
Moins-values de cession	(2)	
Immobilisations incorporelles	-	-
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Titres de participation, parts dans les ent. liées et autres titres LT	4 316	91
Plus-values de cession	4 322	91
Moins-values de cession	(6)	
Dotations aux dépréciations ou provisions		
Reprises de dépréciations ou provisions		
Total	4 324	91

Note 18. – Résultat exceptionnel.

(En milliers d'EUR)	2025	2024
Charges exceptionnelles	-	-
Détail		
Produits exceptionnels	35	5
Produits exceptionnels - autres	35	5
Total net	35	5

Note 19.**1. Impôts sur les bénéfices.**

(En milliers d'EUR)	2025	2024
Charge fiscale courante	(105 850)	(77 693)
Charge fiscale différée	99 701	85 431
Total	(6 149)	7 738

2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.

Ventilation résultats (En milliers d'EUR)	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
1 - Taxé au taux normal	2 277		568		568	1 709
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable	7 725				-	7 725
I. Résultat brut d'exploitation (1 + 2)	10 002	-	568	-	568	9 434
3 - Taxé au taux normal			-		-	-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
ii. Cout du risque (3 + 4)	-	-	-	-	-	-
iii. Résultat d'exploitation (i + ii)	10 002	-	568	-	568	9 434
5 - Taxé au taux normal	174		44		44	130
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable	4 150				-	4 150
iv. +/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés (5 + 6)	4 324	-	44	-	44	4 280
V. Résultat courant avant impôts (iii + iv)	14 326	-	612	-	612	13 714
Vi. Résultat exceptionnel	35		9		9	26
Dotation nette aux provisions réglementées	(185)		(46)		(46)	(139)
Impôt courant			575	-	575	
Impôt diffère					-	-
Credit d'impôt comptabilisé					-	-
Contributions			19		19	(19)
AUTRES (à préciser)					-	-
Impôts sur les bénéfices sous- groupe			(106 444)		(106 444)	106 444
Impôt différé sous-groupe			99 701		99 701	(99 701)
Résultat net	14 176	-	(6 149)	-	(6 149)	20 325

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

3. Situation fiscale différée.

(En milliers d'EUR)	Base	Taux	Actif 2025	Passif 2025	Stock au 31/12/2025	Stock au 31/12/2024
Détail des différences temporaires						
Allègement futur d'impôt						
Accroissement futur d'impôt						
Résultat sous-groupe	1 112 634	25,83%		287 344		
Total			-	287 344	(287 344)	(187 643)

Note 20. – Dotation nette de FRGB et provisions réglementées.

(En milliers d'EUR)	Dotations	Reprises	2025	2024
Provisions des fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-	-
Provisions réglementées	185	188	185	188
Amortissements dérogatoires	185	188	185	188
Total	185	188	185	188

Note 21. – Opérations non-inscrites au bilan.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par le règlement ANC n°2020-10 et n°2023-05.

Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

1. Engagements hors-bilan comptabilisés.

1.1. Hors-bilan – Engagements reçus et donnés.

(En milliers d'EUR)	Nature	31/12/2025
Engagements donnés :		
Engagements de financement :		407 423
En faveur d'établissements de crédit	Partie non utilisée des prêts consentis à la Société Générale	
En faveur de la clientèle	Partie non utilisée des prêts consentis aux SNC et autres clients	407 423
Engagements de garantie :		-
D'ordre d'établissements de crédit		
D'ordre de la clientèle	Engagement porté sur les clients des SNC dans le cadre de financements octroyés par la Société Générale	-
Engagements reçus :		-
Engagements de financement :		-
D'établissements de crédit		
De la clientèle		
Engagements de garantie :		-
D'établissements de crédit	Garantie reçue de la SG sur opérations de prêts	-
De la clientèle	Garantie reçue de la clientèle sur opérations de prêts	-

1.2. Hors-bilan – Engagements sur titres.

(En milliers d'EUR)	Nature	31/12/2025
Titres à livrer		
Titres à recevoir		

1.3. Hors-bilan – engagements douteux.

1.4. Hors-bilan – autres engagements.

Note 22.

1. Engagements sur instruments financiers à terme.

(En milliers d'EUR)	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Juste valeur	31/12/2025	31/12/2024
Opérations fermes	-	-	-	-	-
Opérations sur marchés organisés et assimilés	-	-	-	-	-
: contrats à terme de taux d'intérêt contrats à terme de change autres contrats à terme					
Opérations sur marchés de gré à gré	-	-	-	-	-
swaps de taux d'intérêt swaps financiers de devises FRA autres					
Opérations conditionnelles	-	-	20	20	16
options de taux d'intérêt option de change option sur actions et indices autres options			20	20	16
Total	-	-	20	20	16

2. Ventilation des instruments financiers selon leur durée résiduelle.

(En milliers d'EUR)	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Option sur actions et indices			20	20
Total	-	-	20	20

Note 23. – Emplois et ressources ventiles selon la durée restant à courir.

(En milliers d'EUR)	Durée restant à courir au 31 décembre 2024				
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emplois					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	15 149	212	32 000	95 672	143 033
Opérations avec la clientèle	-	1 313	170 395	101 245	272 953
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Ressources					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	661	514	4 446	8 988	14 609
Opérations avec la clientèle	-	-	72 359	79 672	152 031
Dettes représentées par un titre					-

Note 24. – Identité de la société consolidante.

Les comptes annuels de la SA CALIF sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

Note 25. – Intégration fiscale.

La Société CALIF est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/1991.

Son résultat fiscal ayant servi de base de calcul à l'impôt est le suivant :

- Bénéfice à court terme de 2 302 155 €
- Bénéfice à long terme de 111 270 €

Du fait de l'intégration fiscale, une créance de 105 849 592 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Note 26. Informations concernant les entreprises liées.

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

(En milliers d'EUR)	31/12/2025	Part entreprises liées
Postes de l'actif		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	143 033	143 033
Opérations avec la clientèle	272 953	198 264
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	123	-
Parts dans les entreprises liées	323	323
Crédit-bail et location avec option d'achat	322	-
Location simple	12 373	-
Immobilisations	-	-
Autres actifs et comptes de régularisation	106 965	106 584
Postes du passif		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 609	14 609
Opérations avec la clientèle	152 031	79 672
Dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs et comptes de régularisation	290 486	287 918
Provisions et subventions		
Dettes subordonnées		
Postes du hors bilan		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	407 423	407 423
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme	20	20
Autres engagements		
Engagements douteux		
Postes du compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	5 000	4 958
Revenus des titres à revenu variable	7 111	7 109
Produits de commissions		
Intérêts et charges assimilées	1 775	1 775
Charges de commissions	7	7
Autres (à détailler si significatif)		

Note 27. Tableau des filiales et participations (1^{re} partie).

(En milliers d'EUR)	31/12/2025				
	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de calif					
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Calif)					
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Calif)					
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations					
A) Filiales non reprises au paragraphe I :				293	293
1° Filiales françaises				93	93
2° Filiales étrangères				200	200
B) Participations non reprises au paragraphe I :				464	153
1° Filiales françaises				464	153
2° Filiales étrangères					

Tableau des filiales et participations (2^e partie).

(En milliers d'EUR)	31/12/2025					
	Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations / Date du dernier exercice clos
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de calif						
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Calif)						
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Calif)						
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
A) Filiales non reprises au paragraphe I :						
1° Filiales françaises						
2° Filiales étrangères						
B) Participations non reprises au paragraphe I :						
1° Filiales françaises						
2° Filiales étrangères						

Note 28.

3. Liste des filiales et participations.

(En milliers d'EUR)	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	% détenu directement
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Calif)			
La liste des filiales figure en note suivante			
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Calif)			
C) Autres titres détenus (Moins de 10 % du capital détenu par Calif)			
La liste des autres titres détenus figure en note suivante			
D) Certificats d'association			

Note 28 (suite).

Liste des filiales et participations :

(En milliers d'EUR)	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	% détenu directement
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Calif)			
ALPINIA (ex SOCIETE 77) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(19 514)	(56 780)	99
AMAZONIA 1844 BAIL (ex SOCIETE 92) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(11 731)	(22 243)	99
HAGA NYGATA (ex SNC SOCIETE 82) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(4 098)	(1 536)	99
HIPPOLYTE (ex JAGUAR, ex SOCIETE 79) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	151	-	99
HUAN HUAN (ex EXPLORER 516, ex SOCIETE 74) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(11 974)	(4 858)	99
MADLICE FINANCE 1 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(6 226)	(684)	100
MADLICE FINANCE 2 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(6 321)	(1 271)	100
MARTIN (ex SOCIETE 89) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(11 971)	(14 853)	99
PARATY 1841 BAIL (ex SOCIETE 90) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(11 702)	(21 553)	99
POINTE-A-PITRE FINANCE -MSN510 (ex SOCIETE 89) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	-	-	99
RASPAIL (ex ISTAS, ex TOUCAN, ex SOCIETE 80) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(6 730)	(4 763)	99
SAO PAULO 1842 BAIL (ex SOCIETE 91) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(11 793)	(21 577)	99
SARDIS (ex SOCIETE 75) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(8)	1	99
SOCGEN INVERSIONES FINANCIERAS Calle Somera 7-9 E 28023 MADRID	2 191	1 951	100
VALERIE FINANCE 1 (ex SOCAD 80) - MSN 35667 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	575	(12 085)	99
VALERIE FINANCE 3 (ex SOCAD 82) - MSN 35669 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	4 579	(10 507)	99
VELODROME (ex SOCIETE 83) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(19 224)	(58 729)	99
YUAN ZI (ex EXPLORER 517, ex SOCIETE 81) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(12 127)	(4 702)	99
SNC BOTANIQUE (ex. SOCIETE 93) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(8 389)	(26 178)	99
SNC MONT BLEU (ex. SOCIETE 94) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(8 247)	(26 534)	99
SNC LOTU (ex. SOCIETE 95) 17 cours Valmy- 92800 Puteaux	(2 687)	(7 219)	99
SNC BALOS (ex. SOCIETE 99)	(2 845)	(7 754)	99

17 cours Valmy-92800 Puteaux SNC POINTE DU PITON 8161 BAIL (ex. SOCIETE 100)	(9 161)	(20 009)	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SNC POINTE NOIRE 8162 BAIL (ex. SOCIETE 101)	(8 951)	(27 150)	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SNC POINTE PERCEE 8163 BAIL (ex. SOCIETE 102)	(9 786)	(31 231)	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SNC OSMIUM 8219 BAIL (SOCIETE 103)	(3 940)	(12 571)	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SNC SILVER 8220 BAIL (SOCIETE 104)	(3 940)	(10 845)	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux			

Note 28. – Suite.

SNC ANDROMAQUE C16K-21 BAIL (SOCIETE 105)	(3 608)	(6 767)	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SNC BOCCA (SOCIETE 106)	(1 614)	(3 089)	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SNC GIGARO(SOCIETE 107)	(1 210)	(3 420)	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SNC HUGO LEASE (SOCIETE 108)	1	-	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SOCIETE 109	1	-	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SOCIETE 110	1	-	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SOCIETE 111	1	-	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SOCIETE 112	1	-	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SOCIETE 113	1	-	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux SOCIETE 114	1	-	99
17 cours Valmy-92800 Puteaux			

Note 28 (Suite).

(En milliers d'EUR)	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	% détenu directement
C) Autres titres détenus (Moins de 10 % du capital détenu par Calif)			
AAVENER (ex HELICONIA,ex SOCIETE 85)	N/A	N/A	1
17 cours Valmy-92800 Puteaux AAVICII	N/A	N/A	1
17 cours Valmy-92800 Puteaux ASTARTE 2024	N/A	N/A	1
17 cours Valmy-92800 Puteaux AVERELL (exSOCAD 108)	N/A	N/A	1
17 cours Valmy-92800 Puteaux BAKERMAAT (ex SOCIETE 62)	N/A	N/A	1
17 cours Valmy-92800 Puteaux			

BEYDA (ex SOCIETE 54) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
BLANCHE (ex SOCAD 89) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
BRUNE (ex SOCAD 90) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
ELKE BAIL (ex SOCAD3) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
ELLEN FINANCE 2010 (ex SOCIETE 35) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
EMMA BAIL (ex SOCAD4) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
FEEDER 3 (ex SOCADIX) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
FEEDER 4 (ex SOCAD 15) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
FRANCOIS (ex SOCIETE 20) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
GUSTAV LEASE (ex SOCAD 23) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
HELOISE FINANCE 1 - MSN 37865 (ex SOCIETE 42) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
HELOISE FINANCE 2 - MSN 37945 (ex SOCIETE 43) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
HELOISE FINANCE 3 - MSN 37866 (ex SOCIETE 44) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
HELOISE FINANCE 4 - MSN 37867 (ex SOCIETE 45) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
HELOISE FINANCE 5 - MSN 37868 (ex SOCIETE 46) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
INGRID FINANCE 2010 (ex MARIUS FINANCE) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
KADIR 3 (ex SOCIETE 51) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
KIMJU (ex ESTASOC) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
RAMES BREST BAIL (ex SOCAD 092) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
RAMES CENTRE BAIL 3 (ex SOCAD 119) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
RAMES CHAMPAGNE ARDENNE BAIL 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
RAMES DIJON BAIL (ex RAMES TOURS BAIL, RAMES ALSACE BAIL 1) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
SNC RAMES POITOU BAIL 2 (ex SOCAD 96) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
RAMES POITOU CHARENTES BAIL (ex RAMES TOULOUSE BAIL) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
SOGETRAM (ex SOCAD 118)	N/A	N/A	1

17 cours Valmy-92800 Puteaux			
------------------------------	--	--	--

Note 28. (Suite).

(En milliers d'EUR)	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	% détenu directement
Timbennico Finance 2011 (ex SOCIETE 36) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
WOLFGANG LEASE (ex SOCAD 24) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
ZEUGMA (ex SOCIETE 55) 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
SOCIETE 84 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
SOCIETE 86 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
SOCIETE 88 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
SOCIETE 97 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
SOCIETE 98 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	1
SA SOGEBAIL 17 cours Valmy-92800 Puteaux	N/A	N/A	-
BPI France financement (ex OSEO) 27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons - Alfort	N/A	N/A	-

Note 29. – Honoraires des commissaires aux comptes.

Les honoraires HT des lettres de mission de nos commissaires aux comptes, au titre de l'exercice 2025, s'élève à :

KPMG S.A.	29 700,00 €
PricewaterhouseCoopers Audit	29 700,00 €

Note 30. – Ventilation des produits bancaires.

(En milliers d'EUR)	Produits France	Produits Export	2025	2024
Intérêts et produits assimilés	4 963	37	5 000	5 378
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	15 213	27 312	42 525	111 247
Produits sur opérations de location simple	-	1 488	1 488	1 402
Revenus des titres à revenu variable	3 815	3 296	7 111	8 199
Produits de commissions	-	-	-	-
Gains de change	93	-	93	(64)
Autres produits d'exploitation bancaire	455	-	455	750
Total	24 539	32 133	56 672	126 912

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

À l'Assemblée Générale de la Société Anonyme de Crédit à l'Industrie Française,

Opinion. – En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Anonyme de Crédit à l'Industrie Française relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation : Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes » au sein de la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2023-03.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit. – En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques. – Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations. – En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

Désignation des commissaires aux comptes : KPMG S.A. et PricewaterhouseCoopers Audit ont été nommés commissaires aux comptes de la société par l'assemblée générale du 24 juin 2024.

Au 31 décembre 2025, nos deux cabinets étaient dans la deuxième année d'exercice de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation

et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Objectif et démarche d'audit. – Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit. – Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 7 mai 2026

KPMG S.A.
Nicolas BOURHIS
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2026

PricewaterhouseCoopers Audit
Ridha BEN CHAMEK
Associé